

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-787/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du service local pour l'exercice 1974 .

n° 75-787/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
29 avril 1975

Numéro JO
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro
26 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises. au titre du budget du service local pour l'exercice 1974 sont ar-rêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 5.002.918.763 FD. Dépenses admises4.630.535.271 F.D. d'où il ressort un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant de 172.383.492 F.D.